

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANNEPLAA

NOMBRE DE MEMBRES			SÉANCE DU 23 AVRIL 2026
En exercice	Présents	Votants	L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois avril à 20h00, le Conseil municipal de LANNEPLAA, s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, Vincent BORDENAVE, affichée et transmise par voie électronique le 07 avril 2026, et sous la présidence de ce dernier.
11	11	11	
Date de la convocation : 07 avril 2026			

Présents : Vincent BORDENAVE, Maire, Éric NOTARIO, Karine DARRIEULAT et Franck LAULHE, Adjoint, Audrey LABASTIE, Nadine SAHORES, Julien GODRIE, Carole SARTHOU, Vincent MARTINET, Pierre ZIEGLER, et Maryse DIRSON, conseillers municipaux.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Karine DARRIEULAT

3. Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales - DEL20260423-02

Le Maire rappelle à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de proposer de désigner des délégués pour exercer un contrôle a posteriori des décisions du maire sur les listes électorales pour la durée du mandat. La composition de la commission de contrôle des listes électorales est régie par l'article L. 19 (IV à VII) du code électoral et se compose dans les communes où deux listes de candidats au moins ont été élues :

- de trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- de deux conseillers municipaux appartenant respectivement à la deuxième liste, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

En aucun cas, le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent être membres de cette commission.

Il convient alors de proposer 5 noms de personnes (titulaire et suppléant) au Préfet et au Président du tribunal judiciaire.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire, le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,

PROPOSE les délégués comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Carole SARTHOU	Vincent MARTINET
Nadine SAHORES	Julien GODRIE
Audrey LABASTIE	Christine LABAT
Pierre ZIEGLER	Jean Luc PUHARRÉ
Maryse DIRSON	Pierre LALANNE

Pour	Abstention	Contre
11	0	0

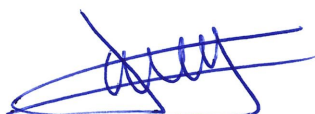
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,

Karine DARRIEULAT



Le Maire,

Vincent BORDENAVE

